



Question relative à des examens.

Par **thanort**, le **30/01/2009** à **04:02**

Madame, Monsieur;

Je suis actuellement étudiant en Licence en faculté de droit.

Je vais vous exposer les faits :

Mardi, j'avais deux examens. L'un à 9h jusqu'à 10h, l'autre à 11h jusqu'à 12h.

Aux alentours de 8h, j'ai eu une crise de spasmophilie. Je n'ai pas pu aller à l'examen de 9h, mais aux alentours de 10h15 je n'avais plus de vertiges ni de vomissements, ce qui fait que j'ai décidé tant bien que mal d'aller à la seconde épreuve qui a lieu à 11h. Sur le chemin, je vais dans un cabinet médical et le médecin me prescrit du stesam et des médicaments pour la douleur au niveau du ventre et me fait un certificat médical de repos pendant 2 jours. Je n'ai jamais manqué un seul partiel ou examen de ma vie, à l'exception de celui de 9h. Les 2 jours d'arrêts sont inutiles puisque je suis assez "vivant" pour me rendre à mon examen de 11h. J'y vais. Je le passe.

Le lendemain je me rends à la scolarité afin de leur raconter mon problème de spasmophilie. La secrétaire m'invite à rédiger sur papier mon histoire et je lui donne le certificat médical. Je demande de pouvoir être inscrit à la session d'examens prévue pour ceux qui n'ont pas assisté à la première. Il ne s'agit en aucun cas d'une session de rattrapage, ce genre de session ayant été supprimé.

Elle me dit que ma demande ne sera pas acceptée car je n'ai pas eu d'accident, et que je ne suis pas allé dans un hôpital.

Je ne sais plus quoi faire, rater mon année à cause d'une absence en partiel, justifiée pourtant eu égard le certificat médical, à cause d'une crise de spasmophilie qui peut toucher n'importe qui à n'importe quel moment..

Pourriez vous m'indiquer clairement les recours contre ce rejet qui me paraît totalement injustifié.

(= si j'étais allé à l'hôpital, ma demande aurait été acceptée, pourtant il suffit de franchir la porte des Urgences pour avoir un certificat de passage, donc je ne vois pas en quoi cela est plus probant qu'un certificat médical délivré par un médecin lambda. Je ne suis pas allé aux urgences pour plusieurs raisons: Impossibilité de me déplacer si je ne suis pas allé aux partielles ce n'est pas pour aller à pieds à un hôpital qui se situe à 1h de marche en ayant mes symptômes!, puis je ne vais jamais à l'hôpital lorsque je fais une crise ça ne sert à rien la seule méthode est d'attendre, et enfin, si j'étais allé à l'hôpital quand je me sentais mieux, je n'aurais pas pu aller à la seconde épreuve !!)

Je vous remercie pour vos réponses, c'est assez urgent.

Par **Corentin**, le **30/01/2009** à **11:03**

Normalement, un certificat médical bien rédigé est suffisant. Ce n'est pas normal qu'il n'ait pas été accepté.

Adresse toi à un syndicat de ta fac, en général ils connaissent ou ont les moyens de facilement retrouver tes droits et les recours qui te sont disponibles. Demande donc à l'UNEF (ou l'UNI, ou je ne sais quel syndicat suffisamment présent), dans ta fac ou via leur site internet, ça ne leur fera que le plus grand bien de faire autre chose que de la contestation inutile !

Vas raconter ton histoire aux 4 coins de la fac, tu tomberas bien sur quelqu'un qui pourra te débloquer la situation : le doyen, le président, ton responsable d'année, les professeurs en charge de ton examen, n'économise pas ton souffle, rien n'est encore perdu ! Et garde des traces écrites (par exemple, envoie des mails aux 4 coins de la fac en plus d'aller voir les gens en personne).

Demande peut-être un second certificat à ton médecin qui appuierait le fait que tu étais dans l'impossibilité de te rendre à ton premier partiel.

Bon courage !
Cordialement,

Par **thanort**, le **31/01/2009** à **02:35**

Je te remercie pour cette réponse. J'ai rendez vous avec un délégué syndical étudiant Lundi. Il m'a donné son tel pour que je lui téléphone déjà Dimanche.

En revanche, j'ai envoyé un mail à un prof de fac avec qui je m'entends bien, il m'a dit que la même situation est arrivé à deux de mes camarades et m'a donné leurs noms. J'ai contacté l'un d'entre eux que je connais assez bien (discussion inter cours) et celui ci m'a dit que la raison pour laquelle il n'est pas allé en examen, c'est qu'il a oublié de se lever à 8h du matin. Mais qu'il a fait faire un certificat médical et une lettre de motivation à l'administration et que finalement ça lui a été accordé.

Déjà ce mail que j'ai pris soin d'imprimer va me permettre de dire "si on leur permet de repasser un examen, pourquoi serait ce différent pour moi?"

Mais j'ai peur que lui, ait un problème puisqu'il avoue ne s'être pas levé à 8h du matin, et d'avoir fourni un certificat médical comme quoi il a été malade Donc je pense que ça risque d'entraîner des soucis pour lui.

Mais d'un autre côté, je me retrouve avec 2 types qui ne se sont pas levés le matin, qui ont réussi à mitonner avec leurs médecins respectifs une bonne excuse, et à qui on a permis de repasser les examens.

Et moi, crise de spasmo, ben on me refuse le nouveau passage malgré le certificat médical.

Je trouve qu'il y a quand même une injustice là.

Par **sparov**, le **02/02/2009** à **13:48**

Bonjour,

En tout état de cause tu pourras repasser l'examen lors de la session de rattrapage, en septembre.

Bon courage,

A+

Sujet marqué comme résolu suite à l'intervention de Kerhuel.

Par **Corentin**, le **02/02/2009** à **13:51**

Il n'existait pas dans ce cas, de session de rattrapage...

J'espère néanmoins que tout s'arrange et que Thanort a trouvé quelles étaient les démarches qui s'imposaient !